

RAPPORT ANNUEL

2022

SOMMAIRE

Mot du Président		
Statistiques et performances des investisseurs en capital membres de l'ATIC en 2022		
Chiffres-clés 2022		
Capitaux levés		
Les approbations et investissements entre 2014-2022	8	
Evolution du capital-risque et du capital-développement (2015 et 2022)	9	
Les tickets d'investissement	11	
Les investissements		
Les désinvestissements	18	
Rapport ESG	22	
Réforme du cadre juridique	30	
Activités de l'ATIC en chiffres en 2022	33	
Activités et faits marquants 2022	34	
Conventions signées	41	
Coopération international	42	
L'ATIC dans les médias	48	
Activités du CFIC	50	
Présentation de l'ATIC	52	
Missions de l'ATIC	53	
Organes de Gouvernance	53	
Commissions de l'ATIC	54	
Liste des membres de l'ATIC	55	

UNE LECTURE DES CHIFFRES PAR LE PRESIDENT DE L'ATIC

M. MOHAMED SALAH FRAD PRESIDENT DE L'ATIC



La Tunisie traverse une grave crise économique, exacerbée par les répercussions de la pandémie du Covid, la hausse des prix des produits de base au niveau mondial et les coûts des importations d'énergie, sur fond de crise russo-ukrainienne.

Après une légère hausse à 4,3% en 2021, le PIB s'est replié à 2,4% en 2022, empêchant l'économie tunisienne de renouer avec une dynamique de croissance en raison des incertitudes liées à la situation politique et économique au niveau international, la hausse des prix des produits de base au niveau mondial, la dépréciation du dinar face au dollar et à l'euro, l'accélération de l'inflation suivie par une dégradation du pouvoir d'achat, un investissement public et privé en perte de vitesse et un creusement du déficit budgétaire.

Malgré une conjoncture économique morose aussi bien sur le plan national qu'international, le capital-investissement a renoué avec la croissance en 2022.

Les approbations d'investissement ont enregistré une hausse de 49,5% en 2022 pour s'établir à 568 MDT contre 380 MDT en 2021 et 435 MDT en 2020.

Les capitaux investis ont également enregistré une forte progression à 523 MDT (soit +51,6% par rapport à 2021) répartis sur 169 projets.

Les SICAR ont accaparé 62,7% des investissements de l'année (soit 356,4 MDT) suivies par les FCPR (22,8% avec 130 MDT). Bien que les investissements réalisés par les fonds off-shore soient en nette amélioration, leur contribution reste limitée (6,5% du total des investissements) en raison de la nature et de la taille des opportunités d'investissement.

En ce qui concerne les capitaux levés, ceux-ci poursuivent leur progression. Les encours des capitaux levés se sont établi fin 2022 à 4 503 MDT contre 3 932 MDT en 2021 enregistrant ainsi une progression de 14,5 % boostée par les fonds mobilisés par les SICAR bancaires.

Le secteur du capital retournement poursuit sa croissance

Avec 308 MDT investis, le capital développement occupe en 2022 la première place avec une part de 60% suivi par le capital retournement (158 MDT investis et 30% du total des investissements).

Le capital-risque enregistre quant à lui une baisse pour la 2ème année consécutive avec 56,4 MDT investis soit 11% de la part des investissements.

La préférence pour les Small et Mid-caps se confirme

Les small-cap confirment leur prédominance. Les investissements de taille inférieure à 2 MDT ont représenté en 2022 43% du total des investissement. La part des investissements de taille comprise entre 5 MDT et 10 MDT a fait un bond en 2022, pour passer de 7% en 2021 à 22% en 2022. La part des investissements de taille comprise entre 10 MDT et 20 MDT a également progressé bien que dans une moindre mesure pour passer de 3% en 2021 à 8,7% en 2022.

L'offre au profit des investissements de taille importante est actuellement peu développée en raison de la concurrence des banques attirées par ce segment.

Environ 52% des investissements réalisés sont effectués dans des entreprises ayant moins de 50 salariés. La part des investissements dans des entreprises dont l'effectif des salariés se situe entre 51 et 200 salariés par rapport au total des investissements se situe autour de 23,7%. Pratiquement la même proportion que dans les entreprises dont l'effectif dépasse 200 salariés (24,7%)

Une concentration des investissements dans les industries agroalimentaires (32%), l'agriculture (18%), les industries chimiques (12%) et les industries diverses (11%).

Par contre une baisse a été enregistrée au niveau des investissements en faveur du secteur du textile et habillement (0% en 2022), des IMCCV (2% en 2022), du tourisme et loisirs (2% en 2022).

Une orientation vers les investissements ouvrant droit aux avantages fiscaux accordés au titre des bénéfices et des revenus réinvestis

Les investissements ouvrant droit aux avantages fiscaux dans le cadre de projets en restructuration ou accordés au titre des bénéfices et des revenus réinvestis réalisés en faveur des entreprises situées dans des zones de développement régional ont accaparé 64% du total des investissements.

Le volume des investissements dans la restructuration d'entreprises en difficulté a enregistré un bond de 85% à 213 MDT investis en 2022 (dans 42 opérations de restructuration) contre 115 MDT en 2021.

Ces investissements sont financés en grande partie par des fonds défiscalisés levés sur le marché intérieur à condition de les utiliser à des fins spécifiques.

Les investissements en capital ont accaparé 90,7% des investissements réalisés

Les acteurs du capital investissement jusqu'à lors essentiellement présents sur le segment investissements en capital ont diversifié leur offre en proposant des produits en mezzanine. La part des investissements en capital dans le total reste toutefois prédominante (90,7% en 2022). En ce qui concerne les désinvestissements en 2022, l'année a été marquée par une progression des cessions pour la 2ème année consécutive, avec un total de 222,4 MDT répartis sur 157 opérations, contre 194,3 MDT en 2021 répartis sur 193 opérations.

Les sorties ont été consenties principalement en faveur des promoteurs (78,3%).

STATISTIQUES ET PERFORMANCES DES INVESTISSEURS EN CAPITAL MEMBRES DE L'ATIC EN 2022

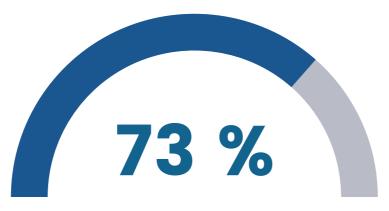
PERIMETRE:

L'enquête annelle 2022 a couvert l'ensemble des membres actifs de l'ATIC.

Le rapport annuel de l'ATIC a été préparé à partir des informations déclarées par ses membres en réponse à un questionnaire préparé soigneusement par l'équipe de direction.

Ce questionnaire fait l'objet d'une révision annuelle. Les réponses reçues sont vérifiées et analysées en collaboration avec BDO.

L'objectif de ce rapport est de rendre compte de la contribution du capital-investissement à l'économie en Tunisie en tant que levier de financement, à la création et l'accompagnement des entreprises en particulier dans les régions, à la promotion de l'innovation et des TICs à travers le financement des startups et à la création d'emplois.



TAUX DE RÉPONSES

CHIFFRES-CLES DU CAPITAL- 2022 INVESTISSEMENT

FONDS LEVES

571,7 MDT

ENCOURS CAPITAUX
LEVES

4,5 Md DT

522.7 MDT

INVESTIS DANS

169 ENTREPRISES





8 % CAPITAL -RISQUE

59 % CAPITALDEVELOPPEMENT

30 % CAPITAL-RETOURNEMENT



22,2% INVESTIS DANS LES

REGIONS



41.8%

DES INVESTISSMENTS AU
PROFIT DE LA
RESTRUCTURATION
D'ENTREPRISES



+5200

EMPLOIS CREES OU MAINTENUS

STARTUPS FINANCEES POUR UN TOTAL DE

11,4 MDT

46 postes emplois crées

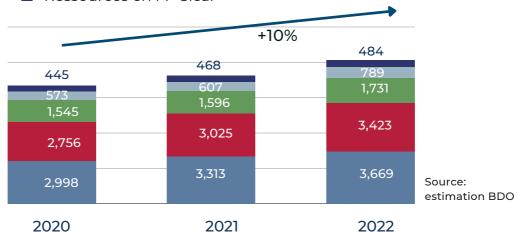
157
SORTIES
POUR UN TOTAL DE

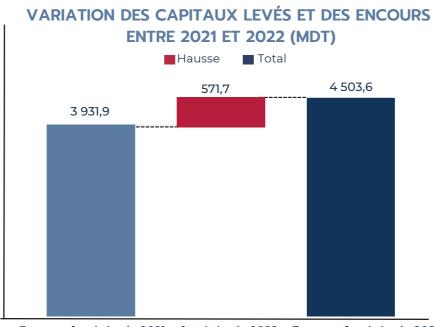
222,4 MDT

CAPITAUX LEVÉS

ÉVOLUTION DES CAPITAUX LEVÉS PAR TYPE DE VEHICULES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2020 ET 2022 (MDT)

- Ressources en fonds propres Holdings et SI
- Ressources spéciales Sicar
- Fonds étrangers et autres non résidents
- Ressources en capital FCPR
- Ressources en FP Sicar



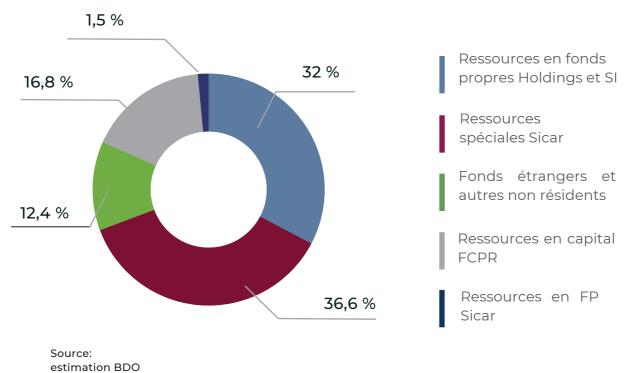


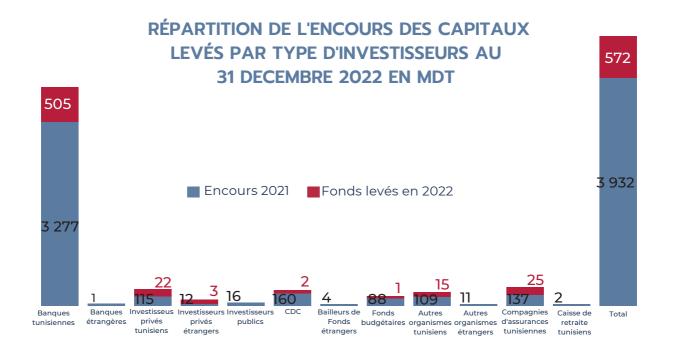
Encours fonds levés 2021 fonds levés 2022 Encours fonds levés 2022

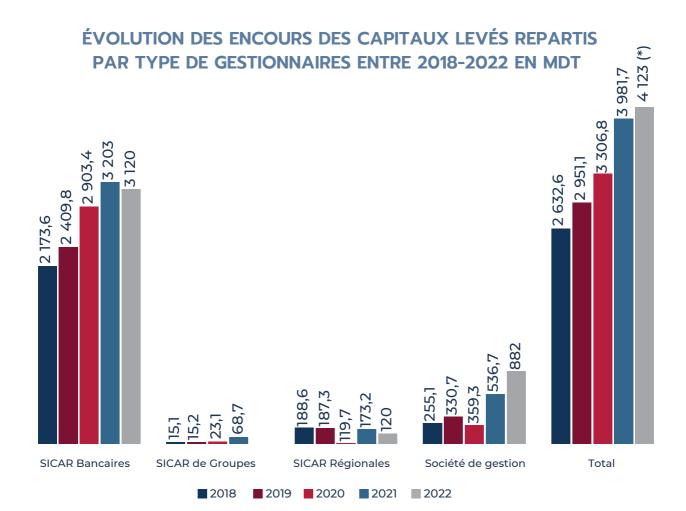
Les capitaux levés ont progressé de 9% à 571,7 MDT (vs 522,4 MDT en 2021).

Les encours des capitaux levés s'élèvent à 4503 MDT fin 2022 contre 3931 MDT en 2021 enregistrant une progression de 14,5% portée essentiellement par les fonds levés auprès des banques tunisiennes.

RÉPARTITION DES CAPITAUX LEVÉS PAR TYPE DE VEHICULE D'INVESTISSEMENT EN % EN 2022





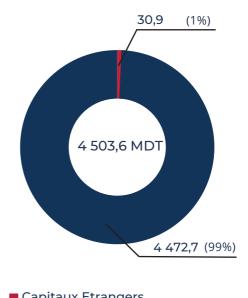


^{*}Total Encours 2022: 382 MDT non communiqué

RÉPARTITION DES FONDS LEVÉS EN 2022 PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE EN MDT

2,9 (1%) 571,7 MDT 568.8 (99%) ■ Capitaux Tunisiens

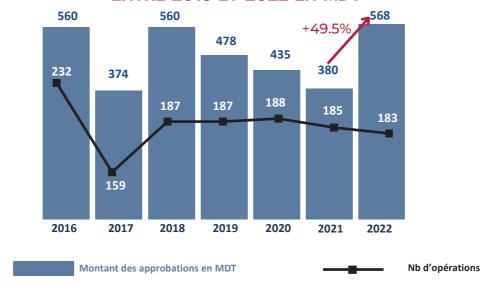
RÉPARTITION DES ENCOURS DES **FONDS LEVES PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE EN MDT**



■ Capitaux Etrangers

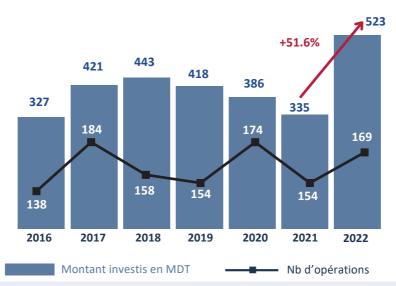
APPROBATIONS ET INVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DES APPROBATIONS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2016 ET 2022 EN MDT



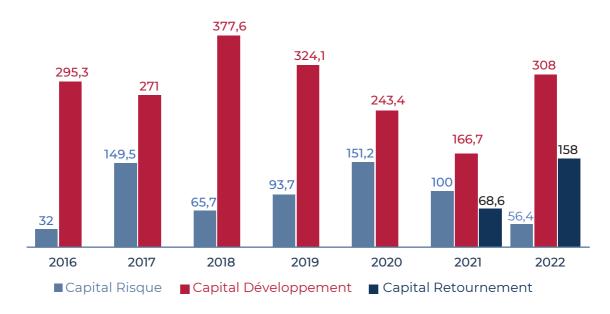
Après la baisse enregistrée durant trois années consécutives, les approbations d'investissement ont repris leur croissance en 2022. Elles ont progressé de 49.5% en 2022 à 568 MDT (réparties entre 183 projets) contre 380 MDT (réparties entre 185 projets).

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ENTRE 2016 ET 2022 EN MDT



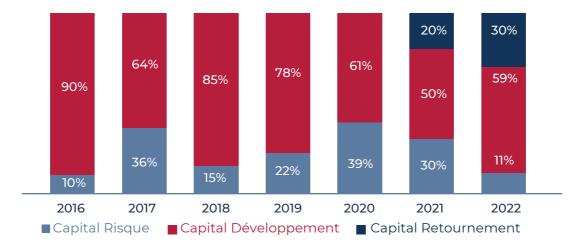
Les investissements repartent à la hausse en 2022 après trois années de baisses successives. Ils progressent de 51.6% en 2022 à 523 MDT contre 335 MDT en 2021, dépassant par la même occasion le pic atteint par le secteur en 2018. Les investissements réalisés en 2021 sont répartis en 161 projets contre 154 projets en 2021

ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR SEGMENTS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2016 – 2022 (EN MDT)



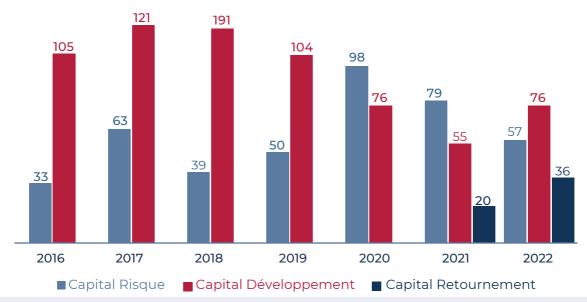
Progression importante en 2022 des investissements en capital-développement et capital-retournement, respectivement +84,7% et +130%, contre une baisse des investissements en capital-risque à 56,4 MDT soit 43,6% en 2021.

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR SEGMENTS D'INVESTISSEMENT (EN % ENTRE 2016 - 2022)



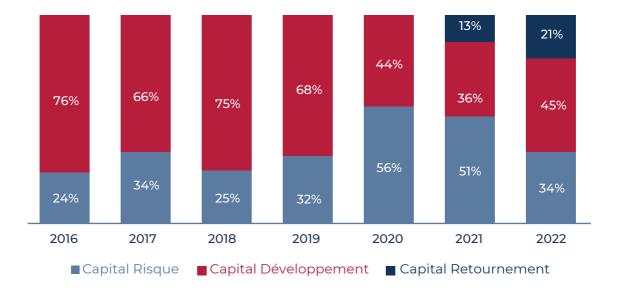
Poursuite de la concentration des investissements dans le segment du capital-développement (59% du total des investissements en 2022 avec 308 MDT investis). Ceci traduit la volonté des investisseurs en capital à consolider la croissance des entreprises accompagnées. Le capital-retournement poursuit sa progression entamée en 2021 (30% du total des investissements en 2022 avec une enveloppe de 158 MDT pour répondre aux besoins des entreprises en difficulté contre 68,6 MDT en 2021) contre une baisse de la part des investissements en capital-risque expliquée par un repli des investissements au profit des entreprises nouvellement créées (41,2 MDT en 2022 contre 91,3 MDT en 2021).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR SEGMENTS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2016 – 2022 (EN MDT)



Progression du nombre d'opérations de capital-développement et de capital-retournement contre une baisse notable du nombre d'opérations de capital-risque (57 projets investis en 2022 vs 79 projets investis en 2021)

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR SEGMENTS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2016 ET 2022



Progression de la part des opérations de capital-développement (45% du nombre de projets investis en 2022) et des opérations de capital-retournement (21% du nombre de projets investis vs 13% en 2021), avec une baisse significative de la part des opérations de capital- risque (34% du nombre de projets investis en 2022 vs 51% en 2021)

LES TICKETS D'INVESTISSEMENT

TICKET MOYEN 2022 3,1 MDT TICKET MOYEN

CAPITAL RISQUE

1 MDT

TICKET MOYEN

CAPITAL DEVELOPPEMENT

4,1 MDT

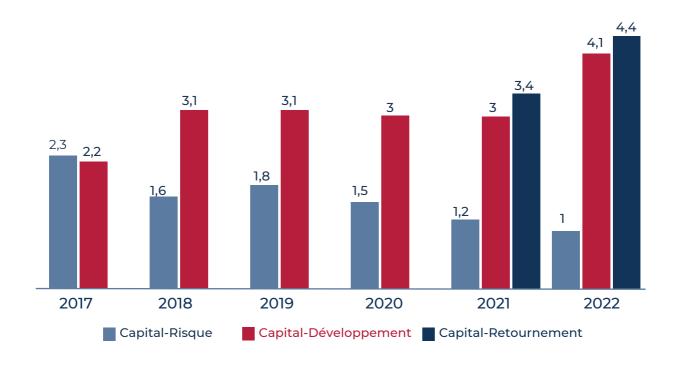
TICKET MOYEN

CAPITAL-RETOURNEMENT

4,4 MDT

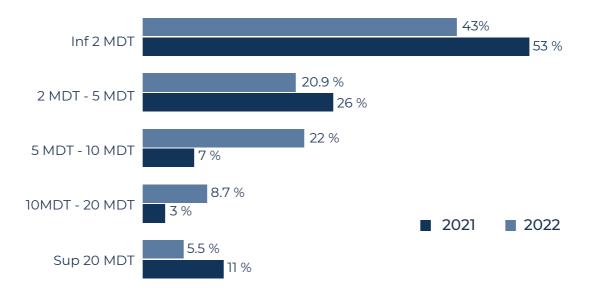
Le Ticket moyen d'investissement a progressé de 40,9% entre 2021 et 2022 à 3,1 MDT. Le capital-développement enregistre la hausse de ticket moyen la plus significative (4,1 MDT en 2022 contre 3 MDT en 2021 en hausse de 36,6%). Le capital-retournement voit également son ticket moyen progresser de 29,4% à 4,4 MDT avec des investissements de 158 MDT alloués à ce segment contre 68,8 MDT en 2021.

ÉVOLUTION DES TICKETS MOYENS PAR SEGMENTD'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2022 EN MDT



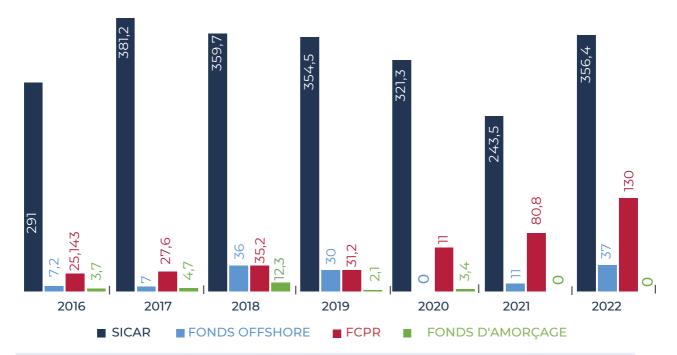
2022

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR TAILLE (EN VALEUR)



La prédominance des small et mid-caps se poursuit malgré une baisse comparativement à 2021. Les investissements de taille inférieure à 5 MDT ont représenté 64% du total des investissements en 2022 contre 75% en 2021. On note cependant une progression des investissements de taille comprise entre 5 MDT et 10 MDT (22% du total des investissements en 2022 contre 7% en 2021).

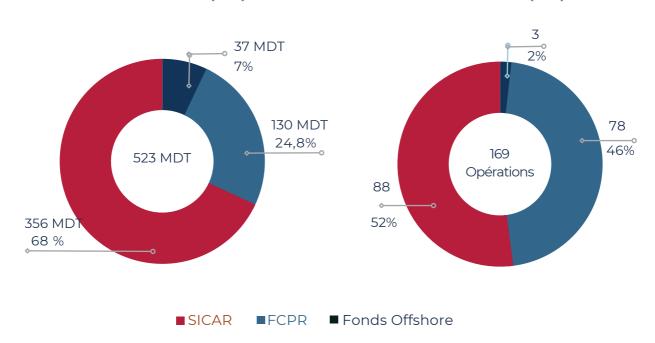
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES ENTRE 2016 ET 2022 (EN MDT)



Les SICAR ont accaparé 62,7% des investissements (avec 356.4 MDT) suivi des FCPR (22,8% avec 130 MDT) et des Fonds Offshore dont la part demeure faible 6.5% malgré leur forte progression 37 MDT en 2022 vs 11 MDT en 2021.

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES EN 2022 (MDT)

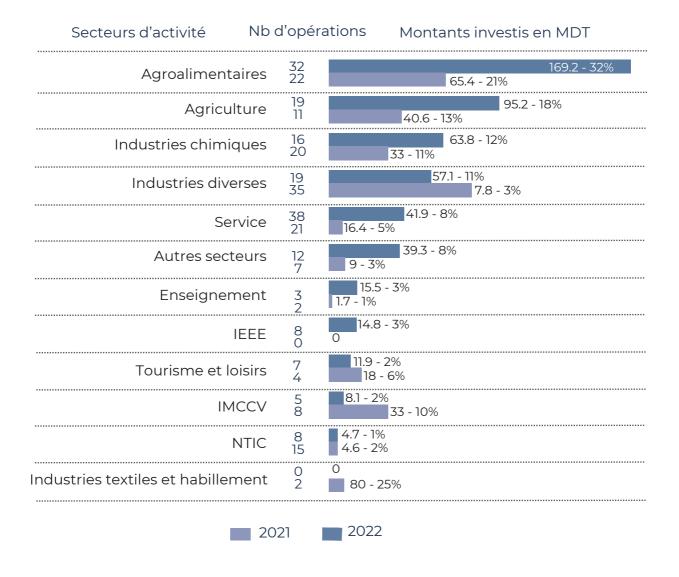
RÉPARTITION DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES EN 2022 (MDT)



LES INVESTISSEMENTS GARANTIS PAR LA SOTUGAR EN 2022 (EN MDT)



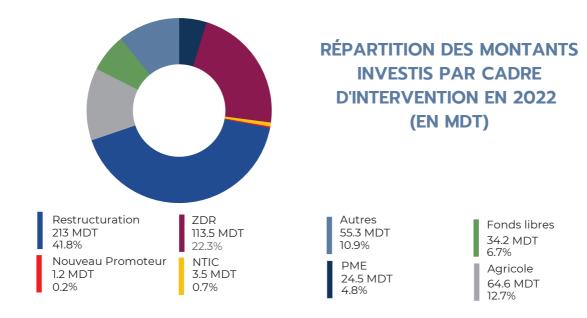
RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2021-2022



Les industries agroalimentaires, l'agriculture, les industries chimiques ont capté en 2022 respectivement 32%, 18% et 12% du total des investissements aux dépens des IMCCV et des industries diverses en baisse comparativement à 2021.

Total 2021 : 1,4 MDT non communiqués

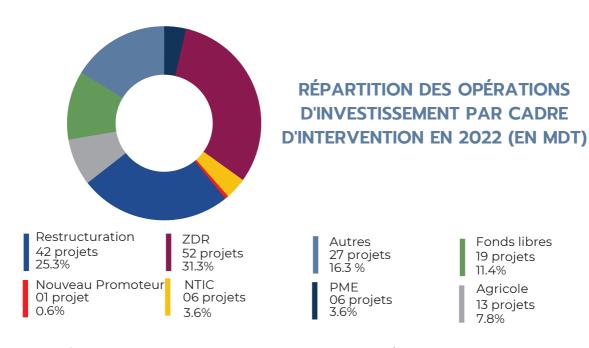
• Total 2022 : 1,3 MDT non communiqués



Les investissements dans les Zones de Développement Régional et dans le cadre de la restructuration d'entreprises en difficulté ont capté 64 % du total des investissements.

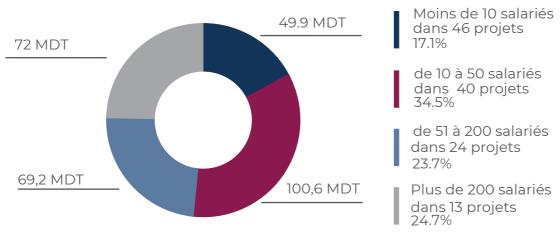
31,3% des projets investis se trouvent dans les ZDR. Ils ont capté 113,5 MDT (soit 22,3% du total des investissements de 2022). En légère baisse (-6%) par rapport à 2021 avec 121,8 MDT.

Par ailleurs, 42 opérations de restructuration ont mobilisé 213 MDT en 2022 (soit 41,8 % du total des investissements de l'année). Le volume des investissements dans la restructuration a enregistré une hausse importante (+85,2% entre 2021 et 2022) passant de 115 MDT en 2021 à 213 MDT en 2022.



• Total 2022 : 03 projets et 12.7 MDT non communiqués

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR TAILLE DE L'EFFECTIF DANS LES ENTREPRISES EN 2022 (EN MDT)

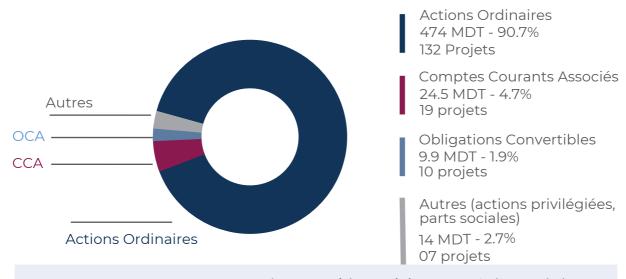


Total 2022 : 46 projets et 230.8 MDT non communiqués

51,6% des investissements ont été réalisés dans les entreprises de moins de 50 salariés.

13 entreprises de plus de 200 salariés ont quant à elles capté 24,7% du total des investissements

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2022 (EN MDT)



Les investissements en capital ont prédominé (avec 90% du total des investissements de l'année), malgré une offre de produits en mezzanine qui est restée limitée.

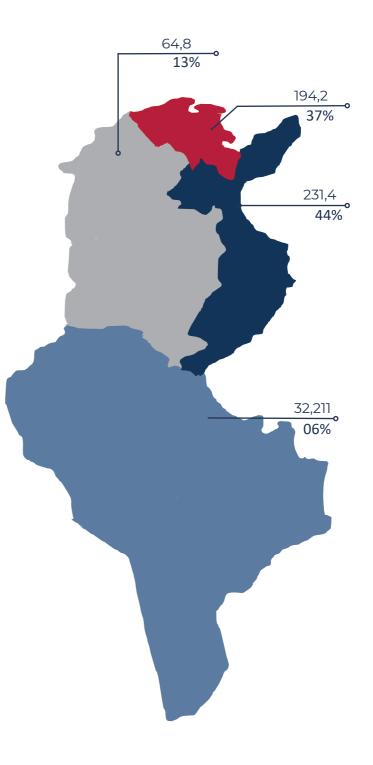
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS EN 2022 (MDT)

Zone 1	Montant	Nb Projet
Ariana	31,4	14
Bizerte	37,4	5
Ben Arous	55,5	5
Manouba	14,7	3
Tunis	55,1	31
Total	194,2	58

Zone 2	Montant	Nb Projet
Béja	22	8
Jendouba	15,5	6
Kef	1,8	1
Kairouan	17,5	10
Kasserine	0	0
Sidi Bouzid	0,1	1
Siliana	7,7	5
Total	64,8	31

Montant	Nb Projet
0,7	1
1,3	2
123,5	22
9,7	5
82,5	22
14,1	7
231,4	59
	0,7 1,3 123,5 9,7 82,5 14,1

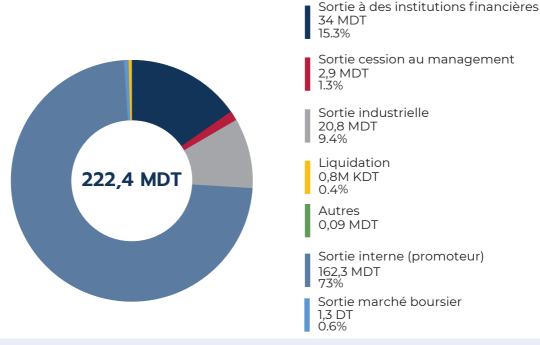
Zone 4	Montant Nb F	Projet
Gabès	14,2	5
Gafsa	0,5	2
Kébili	0,6	1
Tozeur	4,3	3
Médenine	6,9	3
Tataouine	3,5	4
Total	32,2	18



Total investissements 2022 : 0,161 MDT non communiqués

LES DÉSINVESTISSEMENTS

RÉPARTITION DES MONTANTS DÉSINVESTIS PAR TYPE DE SORTIE EN 2022 MDT

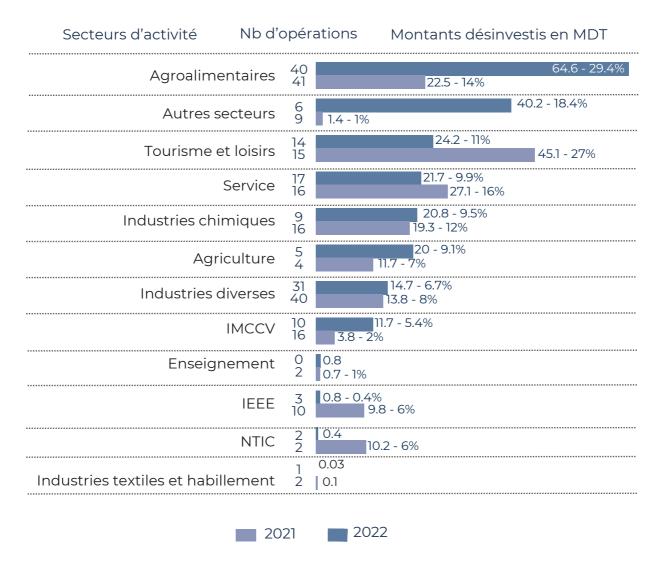


Progression du volume des désinvestissements pour la deuxième année consécutive avec 222,4 MDT à travers 157 opérations de cession contre 194.3 MDT en 2021.

73% des sorties soit 123 cessions ont été réalisées auprès des promoteurs. 15% ont été concédées à des institutions finacières.



LES DÉSINVESTISSEMENT PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2022 (EN MDT)



Total désinvestis 2022 : 19 projets et 2,9 MDT non communiqués

Les cessions ont touché essentiellemet le secteur agroalimentaire. Le volume des désinvestissements dans le secteur agroalimentaire est passé de 22,5 MDT en 2021 à 64,6 MDT en 2022 (soit 30% des montants désinvestis de 2022 à travers 40 opérations de cession).

Le secteur du tourisme et loisir a totalisé 11% du volume des désinvestissements à travers 14 opérations de cession.

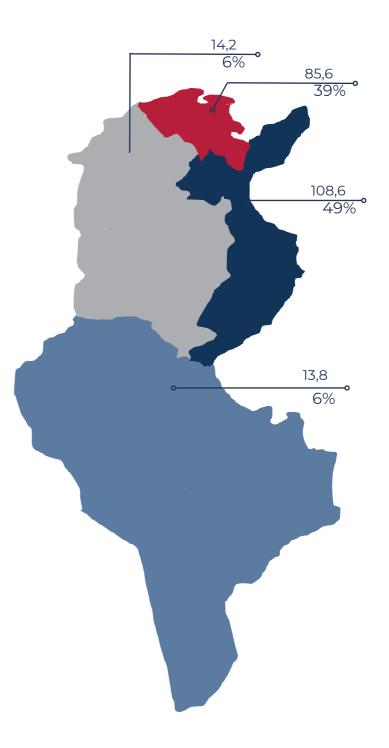
CARTE DES DÉSINVESTISSEMENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2022 (EN KDT)

Zone 1	Montant	Nb Projet
Ariana	0,4	6
Bizerte	0,4	2
Ben Arous	6,1	6
Manouba	0	0
Tunis	78,5	22
Total	85,6	36

Zone 2	Montant	Nb Projet
Béja	8,8	9
Jendouba	0,3	1
Kef	0,1	2
Kairouan	2,7	12
Kasserine	1,3	8
Sidi Bouzid	0,4	2
Siliana	0,4	2
Total	14,2	36

Zone 3	Montant	Nb Projet
Monastir	0,8	5
Mahdia	0,1	2
Sfax	17,2	13
Nabeul	13,1	7
Zaghouan	75	21
Sousse	2,2	8
Total	108,6	56

Zone 4	Montant	Nb Projet
Gabès	0,3	1
Gafsa	0,1	3
Kébili	0,1	4
Tozeur	2,4	11
Médenine	0,2	3
Tataouine	10,5	2
Total	13,8	24



Total désinvestis 2022 : 05 projets et 0,06 MDT non communiqués

LES MEMBRES LES PLUS ACTIFS EN 2022

Inves	stisseu	r en Capital	Montant Investis (en MDT)	Nombre de Projets Investis
+2		1. BIAT CAPITAL RISQUE]96,98]	10
+2		2. SICAR AMEN]72,74]	14
		3. SOFIA CAPITAL (*)]42,44]	15
+2		4. BT SICAR]40,42]	7
-3		5. SICAR INVEST]38,40]	15
+2		6. AFRICINVEST]36,38]	3
-2		7. ATTIJARI SICAR]33,35]	12
-4		8. ZITOUNA CAPITAL]31,33]	11
		9. ALBARAK SICAR (*)]25,27]	2
		10. CAPSA CAPITAL (*)]21,23]	9

LES MEMBRES LES PLUS ACTIFS EN 2022 (EN NOMBRE DE PROJETS)

	Investisseur en Capital	Nombre de Projets Investis
=	1. FLAT6LABS	16
=	2. SICAR INVEST	15
	3. SOFIA CAPITAL (*)	15
=	4. SICAR AMEN	14
+1	5. ATTIJARI SICAR	12
+2	6. BH EQUITY	11
-2	7. ZITOUNA CAPITAL	11
+2	8. BIAT CAPITAL RISQUE	11
	9. CAPSA CAPITAL (*)	9
-7	10. UGFS	9

(*) NOUVELLES ENTREES



RAPPORT D'IMPACT

2022

INDICATEURS DANS LES SICAR ET SOCIETES DE GESTION MEMBRES DE L'ATIC

1 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR 2023



Investir dans de nouvelles entreprises

100% des Sicar et des SDG prévoient d'investir dans de nouvelles entreprises



Recherche de sorties

85% des Sicar et des SDG ont l'intention de prospecter des opportunités de cessions totales ou partielles



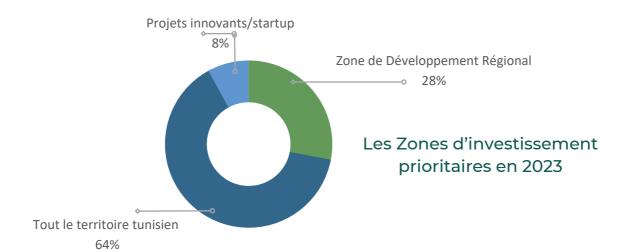
Gérer les entreprises en portefeuille

85% des Sicar et des SDG vont gérer les entreprises en portefeuilles



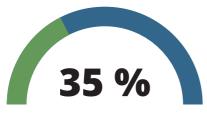
Lever des fonds

96% des Sicar et des SDG ont l'intention de lever des fonds



28 % des Sicar et des SDG considèrent l'investissement dans les régions comme une priorité pour 2023. Tandis que 64 % ont l'intention d'investir dans toutes les régions

2 - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE



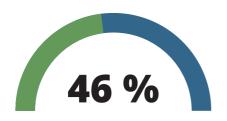
Formalisation de la Politique RSE

35% des répondants affirment disposer d'une politique RSE formalisée qui définit leur engagement sociétal et environnemental contre 22% en 2021.



Création d'une structure dédiée à la RSE

12% des Sicar et des SDG possèdent une structure dédiée et/ou un cadre en charge de la RSE contre 15 % en 2021.



Formaton des équipes aux enjeux de l'IR

46% des répondants affirment former leurs équipes aux enjeux de l'investissement responsable. Alors qu'ils n'étaient que 26% en 2021



Communication

12% des répondants communiquent publiquement sur leur engagement d'investisseur responsable.



Intégration d'indicateurs de mesure quantifiables

23% des Sicars et des SDG intègrent des indicateurs de mesure quantifiables pour mesurer leurs engagements dans le cadre de la politique RSE (parité hommes/femmes, projets non polluants, actions au niveau local ou régional ou autres) communiquent publiquement sur leur engagement d'investisseur responsable. Ils étaient 19% en 2021 à intégrer ces indicateurs de mesure

3 - ENGAGEMENT ESG



Initiatives pour la prise en compte des enjeux ESG

42% des répondants affirment en 2022 prendre des initiatives favorisant la prise en compte des enjeux ESG dans leurs investissements. Ils étaient 30% à le faire en 2021.



Réalisation de due diligences / audits ESG

12% des répondants affirment mener des due diligences ou des audits ESG lors de leurs opérations d'acquisition ou de cessions



Evaluation de l'impact

15% des répondants déclarent avoir pris des mesures pour évaluer l'impact de leurs projets investis sur l'environnement.



Reporting sur les indicateurs ESG des entreprises financées

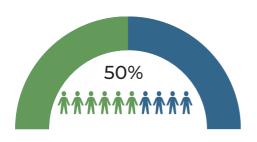
19% des répondants déclarent disposer de reporting sur les indicateurs ESG de leurs entreprises en portefeuilles. Ils étaient 14% en 2021 à disposer de ces reporting.



Indicateurs déterminants dans la décision d'investissement

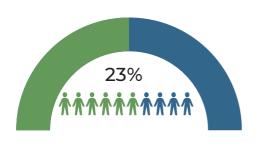
96% des répondants affirment que la bonne gouvernance a été un critère déterminant dans leur décision d'investissement en 2022 contre 90% une année auparavant.

4 - PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES SICARS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION



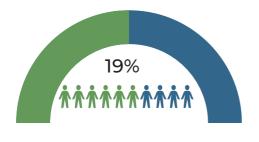
Pourcentage des femmes dans les équipes de geston des Sicars et des Sociétés de Gestion

Les femmes représentent en moyenne 50 % de l'effectif dans les équipes de gestion des Sicars et Sociétés de Gestion répondantes.



Pourcentage des femmes dans les Comités d'investissement

Les femmes représentent 23% de l'effectif des membres dans les Comités d'investissement contre 20% en 2021.



Pourcentage des femmes dans les organes de décision

Les femmes représentent 19% de l'effectif dans les organes de décisions.

5- GOUVERNANCE DANS LES SICARS ET LES SOCIÉTES DE GESTION



Pourcentage de membres indépendants dans les Conseils d'administration

10% de membres dans les Conseils d'administration des Sicars et Sociétés de gestion répondants sont des membres indépendants.



Pourcentage de membres indépendants dans les comités d'investissements

13% de l'effectif dans les Comités d'investissement des Sicars et Sociétés de gestion répondants sont des membres indépendants.

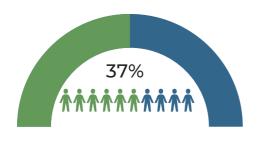


Pourcentage de membres indépendants dans les autres organes de décision

15% de membres indépendants dans les organes de décisions des Sicars et Stés de gestion répondants

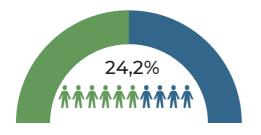
INDICATEURS DANS LES SOCIETES EN PORTEFEUILLES

1 - PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES SOCIETES EN PORTEFEUILLES



Pourcentage des femmes dans les équipes de gestion dans les sociétés en portefeuilles

Les femmes représentent en moyenne 37% de l'effectif des équipes de gestion dans les sociétés en portefeuilles des Sicars et des Sociétés de Gestion répondantes



Pourcentage des femmes dans les conseils d'administration des entreprises en portefeuilles

24.2% est la moyenne des femmes dans les Conseils d'administration des entreprises en portefeuilles des Sicars et des Sociétés de Gestion répondantes.

2 - GOUVERNANCE DANS LES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLES

Entreprises répondants aux exigences des investisseurs en terme de transparence financière



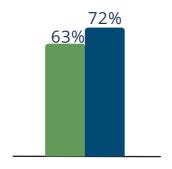
Entreprises répondant aux exigences des investisseurs en terme d'amélioration de la gouvernance



Entreprises répondant aux exigences des investisseurs en terme de budget



Entreprises répondants aux exigences des investisseurs par rapport aux indicateurs de performance et tableaux de bord



La part des entreprises en portefeuilles répondants aux exigences des investisseurs en ce qui concerne les indicateurs de performance et tableaux de bord est passée de 63% à la date de prise de participation à 72% fin 2022.

Date de Prise de participation

A fin 2022

Perimètre et methodologie de collecte des données

Le présent rapport ESG couvre les 46 Sociétés d'Investissement à Capital Risque et Sociétés de gestion membres de l'ATIC.

Il est basé sur les informations collectées sur une base déclarative auprès des 29 Sicars et 15 Sociétés de gestion questionnées sur leurs engagements et les démarches prises pour l'intégration des aspects extra-financiers dans leurs activités, leurs décisions d'investissement ainsi que la mise en place d'une politique d'investissement à impact et son suivi aussi bien par les investisseurs en capital dans leur propre organisation que dans leurs entreprises en portefeuilles.

RÉFORME DU CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE IMPACTANT LES ACTIVITES DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

Décret-loi n° 79-2022 du 22 décembre 2022 relative à la loi de finances pour l'année 2023

On notera en particulier l'article 32 qui a prorogé le délai de bénéfice de l'avantage de déduction des sommes investies via les structures de capital-risque, dans des entreprises objet de transmission ou de restructuration, au 31 décembre 2024.

Décret-loi n° 2022-70 du 25 novembre 2022, portant prolongation des pénalités de retard relatives au RNE

Le décret prévoit à titre exceptionnel, une prolongation de la durée de la remise des pénalités de retard du RNE prévue par l'article 2 du décret-loi n° 2022-18 du 29 mars 2022, déterminées sur la base de la moitié du montant de la redevance due pour les opérations d'immatriculation, de modification, de radiation, d'insertion de données, de dépôt de documents ou d'actualisation de données ou de renseignements, dont les délais de réalisation étaient échus au 31/12/2021 et ce jusqu'au 31/12/2022.

En outre, les pénalités de retard prévues par l'article 51 de la loi n° 2018-52, s'appliquent désormais à compter du 1/1/2022.

Décret n° 2022-802 du 9 novembre 2022 relatif à l'extension de la liste des activités exercées par les entreprises dans les zones communales exclues du bénéfice du régime forfaitaire prévu par l'article 44 bis du code de l'IRPP/IS

Ces activités sont :

1- Les activités industrielles : Fabrication du béton prêt à l'emploi, Découpage du marbre, Fabrication de produits de quincaillerie, Industrie et transformation des matières plastiques, Fabrication de pâte papier, papier et carton Conditionnement des légumes et fruits, Menuiserie aluminium, Huileries et mise en bouteille de l'huile d'olive.

3- Les activités de services : Bureaux de change, Transport de fonds, Kiosques et revente de carburant, Pensions de famille, Chambres d'hôtes, Agences de publicité, Cafés de toute catégorie y compris les buvettes, Mécanique générale, Tôlerie et peinture automobiles, Electricité automobiles, Location immobilière meublée, Organisation des salons et des foires.

Note Commune N° 17/2022 du 25 mai 2022 octroyant aux sociétés la possibilité de réévaluer leurs immeubles selon leur valeur réelle

La note commente les dispositions de l'article 20 du décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022 relatives à l'octroi aux sociétés exerçant dans tous les secteurs d'activité la possibilité de procéder à la réévaluation des immeubles bâtis et non bâtis, inscrits en immobilisations corporelles dans les bilans clôturés au 31 décembre 2021, selon leur valeur réelle.

Décret Présidentiel n°2022-23 du 29 avril 2022 relatif à l'amnistie fiscale

Le décret est intervenu à la demande des organisations patronales. Il prévoit la prolongation au 30 juin 2022 de la date limite accordée pour bénéficier de l'amnistie fiscale.

Décret Présidentiel n°2022-317 du 8 avril 2022, relatif à la publication de la liste exclusive des activités économiques soumises à autorisation et de la liste des autorisations administratives pour la réalisation de projets.

CCe décret modifiant et complétant le décret gouvernemental N°2018-417 du 11 mai 2018, codifie et modifie les conditions d'exercice d'activités dans neuf domaines : bureaux de change, projets d'hébergement touristique, transport, production de ciment blanc ou gris et chaux, autoproduction d'électricité à partir des énergies renouvelables, débarquement et transbordement d'espèces aquatiques, cession de lots appartenant à l'AFH avant expiration des délais légaux, importation et commercialisation de systèmes électroniques.

Circulaire aux Banques et aux Etablissements Financiers N°2022-01 du 1er mars 2022 relative à la Prévention et résolution des créances non performantes

La circulaire vise à réduire le niveau des créances non performantes dans le bilan des banques et des établissements financiers à travers la mise en place d'un dispositif de prévention et de résolution. Les règles établies par la circulaire constituent les exigences minimales à respecter par les banques et les établissements financiers à cet effet.

La circulaire édicte 'obligation pour les banques et les établissements financiers d'évaluer systématiquement et durant tout le cycle de vie de la créance, la viabilité de la situation des débiteurs.

Cette évaluation devra se faire à travers une analyse économique et financière se basant sur les états financiers certifiés des 3 derniers exercices et sur les états financiers consolidés certifiés lorsqu'il s'agit de groupes d'affaires, ainsi que sur leurs plans d'affaires, les projections de cash-flows, le niveau d'endettement global courant et l'appréciation de la solvabilité.

Les banques et les établissements financiers sont également tenus d'exiger un rapport annuel sur la gouvernance, l'activité, les performances, la liquidité, la solvabilité du débiteur et, le cas échéant, les relations entre les entités du groupe d'affaires pour les débiteurs relevant du secteur public ou privé (grands risques) ayant un engagement global auprès du secteur financier qui dépasse 100 MDT.

les établissements qui présentent une part des engagements bruts non performants supérieure ou égale à 10% compte tenu des engagements cédés à leurs filiales de recouvrement, la stratégie de résolution des créances non performantes susvisée doit permettre de ramener cette part à un niveau inférieur à 10% dans un horizon raisonnable ne dépassant pas dans tous les cas 5 ans à partir de l'année 2022.

ACTIVITES DE L'ATIC EN CHIFFRES















O2 NOUVELLES ADHÉSIONS -AL BARAKA SICAR -STARUPGATE X



ACTIVITES ET FAITS MARQUANTS 2022



La Commission juridique, législation, fiscalité, instruments de participation et mécanismes de sortie" de l'ATIC a été très active en 2022 en tenant plus de 14 réunions.

La Commission s'est réunie dans le cadre des projets de textes soumis par les pouvoirs publics et les autorités de tutelle sur divers sujets à l'instar de la convention «SOTUGAR », la convention relatives à la gestion des participations dans le cadre du Fonds de Transition Energétique, de la Loi de Finances de 2023.

Elle a également permis de contribuer au dialogue publicprivé initié par le Ministère de l'Economie et de la Planification en participant aux travaux des task-forces mises en place à cet effet.

GUIDE DE VEILLE FISCALE DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

Un groupe de travail mixte réunissant des membres de la Commission juridique et des représentants de la Sotugar a permis de relancer le dialogue avec cette dernière dans le cadre de la convention de garantie fonds propres et quasi-fonds propres.

La commission juridique a également élaboré un guide de veille fiscal du capital Investissement pour servir de référentiel au profit des membres de l'ATIC et aux professionnels du métier du capitalinvestissement d'une manière générale.

Nous remercions « BH Equity » pour ce document préparé par ses cadres et les experts privés qu'elle a recruté pour l'occasion qui ont procédé à :

- -Un recensement de tous les textes juridiques et fiscaux qui réglementent l'activité du Capital Investissement dans un guide/recueil qui sera un référentiel pour les professionnels du métier.
- -Un recensement des problématiques rencontrées par les SICAR et les SDG, l'identification des zone d'ombre émanant des lois et textes juridiques.
- -La préparation d'une matrice de propositions permettant d'améliorer le cadre juridique et réglementaire de l'activité et la mise en place un Kit ou boîte à outils juridique ayant pour objectif de créer une force de propositions de l'ATIC auprès de l'administration concernée.

TICAD-8: LEVIER POUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE AFRICAIN



A partir de la gauche: Mr Mohamed Salah Frad, S.E. Mr Shinsuke Shimizu, Ambassadeur du Japon à Tunis., Mr Hedi Ben Abbes, Président de la CCITJ, Mme Sihem Boughdiri Nemsia, Ministre des Finances, Mr Nizar Yaich ancien Ministre des Finances, Mr Mohamed Mehdi, Partner à BDO

Dans le cadre de la « Road Map to TICAD8 » pour la préparation de la conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, l'ATIC et la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso-Japonaise (CCITJ) ont organisé le 31 Mars 2022 à Gammarth, un petit-déjeuner débat ayant pour thème « TICAD8 : un levier pour le financement du secteur privé africain ».

L'évènement organisé sous un format hybride a été réhaussé par la présence de Mme Sihem Boughdiri Nemsia, Ministre des Finances et de son excellence Mr Shinsuke Shimizu, Ambassadeur du Japon à Tunis.

Des experts japonais et des représentants de la BAD, de la BERD et de Mobility 54 Co Toyota initiative for the financing of startups in Africa ont fait des interventions à cette occasion.

Un livre blanc des projets qui seront soumis pour un financement lors de Ticad-8 a été également lancé à cette occasion.



PARTENARIAT ATIC-INNOV'I: « INVESTIR DANS LES STARTUPS, POURQUOI ET COMMENT ? »

Organisé sous la forme d'un bootcamp, ce projet de renforcement des capacités des cadres de la communauté des investisseurs en capital membres de l'ATIC a été réalisé avec le soutien de l'Union Européenne à travers Expertise France. Il a démarré le 18 Mai 2022 avec un workshop ayant pour thème « INVESTIR DANS LES STARTUPS : POURQUOI ET COMMENT ? ».

Ce projet a permis au cours des workshops successifs, de renforcer les capacités des participants en les outillant des connaissances nécessaires pour booster leurs investissements dans les startups.

Cinq workshops animés par des experts de renommée ont successivement été consacrés aux fondamentaux de l'investissement dans les startups et les critères d'investissement, les mécanismes d'investissement, de financement et de comptabilité ainsi que les techniques de valorisation, les due diligences et le post-Investissement follow-up.

Le Workshop inaugural a été consacré à la sensibilisation des membres au sujet de l'investissement dans les startups, durant lequel les intervenants et les experts ont pu répondre aux questions des participants et partager avec eux leurs expériences d'investissement dans des startups.







DÉLÉGATION D'INVESTISSEURS DE L'ATIC EN MISSION À BENGHAZI

Une délégation de l'ATIC a participé les 25 et 26 juin 2022 à Benghazi au Forum de l'entrepreneuriat, à l'invitation de l'association « Bidaya ».

Le Forum organisé sous format hybride, a réuni une centaine de jeunes entrepreneurs tunisiens et libyens avec plus de deux cents jeunes porteurs de projets originaires des deux pays. L'occasion également de mettre en relations les investisseurs Tunisiens et libyens et de relancer les opportunités d'investissement entre les deux communautés d'affaires.

Les contacts entre participants tunisiens et libyens ont abouti à la décision commune de lancer au début de l'année 2023 un fonds d'investissement tuniso-libyen au profit des startups. Ce fonds nommé « Bidaya Fund » sera géré par UGFS-NA et d'autres sociétés de gestion partenaires.

PARTICIPATION ACTIVE AUX TRAVAUX DES ASSISES DE L'INNOVATION

Une délégation de l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital a participé aux travaux des premières assises de l'Innovation qui ont eu lieu jeudi 03 novembre 2022 à Dar Dhiafa à Carthage.

Ces assises étaient consacrées à l'entrepreneuriat innovant, à la recherche et développement, aux startups et PME innovantes et à l'écosystème de l'innovation. Leurs travaux ont permis la mise en place d'une stratégie d'action et une feuille de route à l'horizon 2025 en vue de booster l'innovation et développer les nouvelles technologie et l'intelligence artificielle dans les différents domaines notamment économiques en Tunisie.

126 projets sectoriels innovants, 100 mesures sectorielles pour relancer l'investissement et 25 mesures transversales pour promouvoir le climat de l'innovation ont été définis aux termes de ces travaux. Objectifs : l'amélioration du climat de l'innovation, la suppression des obstacles et la relance de l'économie verte en vue de plus de renouveau et de croissance, à court, à moyen et à long terme.

JOURNEE DE REFLEXION SUR "L'IMPACT DU CADRE JURIDIQUE ET FISCAL DU CAPITAL-INVESTISSEMENT"



L'ATIC a organisé mercredi 05 Octobre 2022, un atelier de réflexion sur les "régimes juridique et fiscal du capital-investissement et les Incidences du cadre juridique sur le cadre fiscal".

Cet évènement qui a enregistré une forte participation des professionnels du capital-investissement, a été animé par Madame Habiba Louati, ancienne Directrice Générale à la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale au Ministère des Finances, Monsieur Mabrouk Maalaoui, Tax Partner à PricewaterhouseCoopers et Madame Cyrine Bach Baouab, consultante et ancienne Directrice en charge du Capital Investissement et du marché offshore au CMF.

Les débats mis en évidence les problèmes posés par la mise en œuvre du cadre législatif et du cadre fiscal et permis de sortir avec des recommandations et des propositions de mesures visant à éliminer tout doute d'interprétation et à éviter tout risque fiscal.

L'atelier a également été l'occasion d'échanger avec les professionnels et d'écouter leurs doléances par rapport aux difficultés rencontrées dans l'interprétation de certains textes juridiques.







TASK FORCE NATIONALE POUR BOOSTER L'ÉCOSYSTÈME DES STARTUPS

La Commission Startups de l'ATIC a lancé en janvier 2022 une initiative visant à intégrer les startups aux axes stratégiques du gouvernement et dans le cadre d'une politique d'innovation nationale cohérente, afin de leur permettre de jouer au mieux leur rôle de moteurs de croissance et d'emploi.

La commission s'est donnée pour objectifs de :

- -Intégrer les startups aux axes stratégiques du gouvernement, non seulement comme un moteur de la croissance économique et de la lutte contre le chômage, mais également en tant que levier stratégique pour la politique d'innovation de la Tunisie
- Formaliser les besoins des sociétés gérant des fonds de startups en matière de financement, de fiscalité, de réglementation pour développer l'écosystème du financement des startups
- Encourager les investisseurs institutionnels et privés, tunisiens et internationaux, à poursuivre et à renforcer leurs engagements dans des fonds dédiés aux startups.

Cette initiative a recueilli l'adhésion de plusieurs partenaires de l'écosystème entrepreneurial si bien qu'elle a été à l'origine de la création d'une Task force nationale pour apporter un éclairage sur la contribution des startups dans l'économie nationale et mettre en exergue la réalité des contraintes de l'écosystème et les recommandations pour les dépasser.

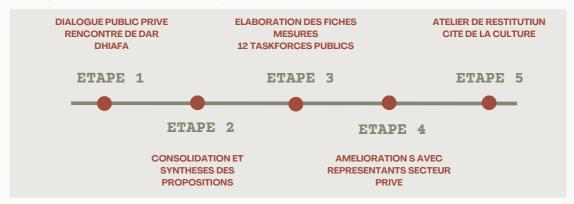
La task force a été appuyée au plus haut niveau par les pouvoirs publics notamment M. Le Ministre de l'économie et de la planification et M. le gouverneur de la BCT qui lui ont donnée un feu vert pour travailler sur des recommendations au vu des défis auxquels font face les startups.

Les travaux de la task force ont abouti à l'identification des principaux obstacles d'ordre administratif, financier et d'infrastructure.

Une série de recommandations a ensuite été présentée aux parties concernées pour la prises des dispositions légales et règlementaires idoines en vue d'éliminer les situations de blocage et contribuer à améliorer le climat des investissements et faciliter le financement des projets innovants.

2ÈME DIALOGUE PUBLIC-PRIVE POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Des membres représentants de l'ATIC ont pris part aux travaux des réunions de priorisation des réformes du climat des affaires organisés par le Ministère de l'Economie et de la planification. Ils ont à cette occasion contribué aux Travaux de la taskforce « services financiers » ainsi que ceux de la Taskforce "Création d'entreprise et entrepreneuriat". Ces travaux auxquels avaient également pris part des représentants du Ministère des Finances, de la Banque Centrale de Tunisie ont été d'excellentes occasions de débats et d'échanges en faveur d'un alignement des angles de vue des différentes parties.



UNE FACILITE ALLEMANDE POUR LES PROJETS A FORT POTENTIEL DE CREATION D'EMPLOIS

L'ATIC et le programme de coopération allemande "NVEST FOR JOBS" ont organisé un workshop en marge du lancement de l'initiative du Ministère Fédéral allemand de la coopération et du développement sous la forme d'investissements octroyés sous forme de subventions de co-financement de projets privés et publics dont la finalité est de créer des emplois.

La facilité « Investissements pour l'emploi » (IFE) a pour objectif de soutenir la création d'emplois décents en Afrique (emplois à plein temps stables). Pour y parvenir, IFE octroie des subventions de cofinancement à de nouveaux projets d'investissement à fort impact sur la création d'emplois.

Le programme de l'atelier a porté sur les thèmes suivants :

- Les catégories des projets Subventionnés par IFE
- Les critères d'admissibilité du demandeur de subvention
- Les conditions et critères liés aux projets subventionnés
- Les modalité de candidature et évaluation des projets



Investissements pour l'emploi

CONVENTIONS SIGNEES

28 JANVIER 2022 - TUNIS

Signatures des conventions bilatérales de gestion des prises de participation sur les ressources du Fonds Tunisien de l'Investissement FTI signées entre les Sicars régionales et le Ministère des Finances.



31 MARS 2022 - GAMMARTH



Une convention de partenariat a été signée Jeudi 31 mars 2022 entre l'ATIC via son centre de formation des Investisseurs en Capital « CFIC » et ACC Group pour la formation de cadres originaires de pays arabes.

L'objectif de la convention est de réaliser des sessions de formations certifiantes dans le domaine de la finance et plus particulièrement dans le capital-investissement au profit de cadres originaires de Libye, d'Egypte et de Jordanie.

Des cycles de formation pourront également être organisés au profit d'étudiants inscrits dans les cycles supérieurs d'universités privées arabes principalement libyennes.

08 Novembre 2022 - L'ISG

<u>U</u>ne cérémonie a été organisée le 08 Novembre 2022 à ISG de Tunis, à l'occasion de la signature de la convention de partenariat entre l'ATIC et l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis.

La convention jette les bases d'un partenariat dans une perspective à long terme entre l'université et les professionnels de la finance.

Elle facilite également l'ouverture des enseignants-chercheurs et des étudiants sur le monde professionnel et le secteur du capita-investissement. Elle va contribuer à soutenir la recherche, favoriser l'employabilité, l'insertion professionnelle des étudiants diplômés de l'ISG de Tunis et valoriser le transfert des connaissances.



COOPERATION INTERNATIONALE

IMPACT INVESTING



Dans le cadre de leur partenariat et en vue de familiariser les membres de l'ATIC avec les concepts de l'Investissement à Impact, l'ATIC et l'USAID à travers son programme TunisiaJOBS ont organisé 3 ateliers portant sur :

·La démystification de l'investissement à impact, ·Le développement de la politique de mesure et de management de l'impact,

·La conception d'un système de notation d'impact.

Ces ateliers s'insèrent dans le cadre d'une collaboration entre les deux partenaires en vue d'encourager et d'initier les membres de l'ATIC à l'adoption des « Principes pour l'Investissement Responsable » (PRI) et de renforcer les capacités des professionnels du capital-investissement pour une meilleure compréhension du mode de mesure et de gestion de l'investissement à impact. L'objectif de ces ateliers était de démystifier les concepts de mesure et de management de l'investissement à impact (IMM, « Impact Measurement and Management ») et la prise de connaissance par les membres de l'ATIC des principaux standards en la matière.

Ces ateliers ont été précédés par une enquête réalisée auprès des membres pour déterminer le degré de maturité des Sicars et des Sociétés de gestion de fonds en matière d'Investissement à Impact.

POLITIQUE IMM DE L'ATIC EN COHÉRENCE AVEC LES STANDARDS INTERNATIONAUX





Dans le cadre du partenariat entre l'ATIC et le Programme TunisiaJOBS ; et en vue préparer les membres à se doter d'un Système de mesure et de management de l'investissement à impact, un groupe mixte de travail incluant les membres de la Commission « Impact » de l'ATIC, a finalisé la politique IMM de l'Association qui sera adoptée par ses membres. Dans une prochaine étape, un échantillon de Sicars et SDG bénéficieront d'un accompagnement pour la mise en œuvre de leur politique IMM.



MISSION D'EXPERTS DE LA BERD POUR UN DIAGNOSTIC-PAYS

Une mission d'experts de la BERD en visite en Tunisie, a tenu une réunion vendredi 21 octobre 2021 au siège de l'ATIC.

Un diagnostic-pays diligenté par la BERD en octobre 2022 a été l'occasion d'associer l'ATIC à aux travaux de la mission en vue de cerner les obstacles au développement du secteur privé et les freins à l'investissement dans les entreprises. Ces travaux doivent permettre d'identifier les réformes nécessaires pour le développement du secteur privé en Tunisie et aider à définir les interventions prioritaires de la BERD dans le cadre de la stratégie-pays pour les prochaines 5 années.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET RENFORCEMENT DE L'INTÉGRITÉ: PROJET LUCCRI

La lutte contre la corruption demeure un sujet important pour la Tunisie. C'est dans ce contexte qu'a été lancé le projet « Lutte contre la Corruption et Renforcement de l'Intégrité (LUCCRI) » par la GIZ. Le kick-off meeting s'est tenu mardi 22 avril 2022 avec l'équipe du projet dont l'objectif est d'encourager les entreprises notamment dans le secteur privé à prendre des mesures proactives et volontaires pour améliorer leur conformité aux règles anti-corruptionla finalité est d'organiser des actions de sensibilisation et de formation avec quelques secteurs-clés de l'économie tunisienne notamment le secteur financier.

L'objectif du projet LUCCRI initié avec l'ATIC est concevoir des actions de sensibilisation à l'importance de la lutte contre la corruption et le renforcement de l'Intégrité et d'organiser des actions de renforcement des capacités des acteurs du capital-investissement.

Cette assistance technique a également permis d'élaborer un kit de formation en lutte contre la corruption et renforcement de l'intégrité puis d'organiser des formations de formateurs sélectionnés parmi les responsables de conformités des Sicars et SDG membres de l'ATIC.

Le Kit de formation adapté aux Sicars et aux Sociétés de Gestion a pour objectifs :

- La sensibilisation aux risques et impacts de la corruption et aux avantages de l'intégrité ;
- La connaissance du cadre réglementaire national et les exigences internationales ;
- La compréhension de la nécessité et des avantages de la mise en place d'un dispositif anticorruption.

COOPERATION TUNISO-LIBYENNE DANS LE DOMAINE FINANCIER



Une délégation du Comité du marché monétaire libyen a rendu visite à l'ATIC mardi 15 Mars 2022 à l'occasion de la visite en Tunisie de Monsieur A. Mahmoud Wafaa.

La visite intervient dans le cadre des échanges entre les deux pays dans le domaine financier et suite à l'annonce lancement de fonds d'investissement libyens pour le financement des PME libyennes.

L'échange d'expériences visant à développer le marché financier en Libye, à renforcer les relations entre l'ATIC et l'Autorité du marché monétaire libyen et à explorer les moyens de développer un plan d'actions et des projets communs ont été au centre des échanges entre les deux délégations.

Le Kit de formation adapté aux Sicars et aux Sociétés de Gestion a pour objectifs :

- La sensibilisation aux risques et impacts de la corruption et aux avantages de l'intégrité ;
- La connaissance du cadre réglementaire national et les exigences internationales ;
- La compréhension de la nécessité et des avantages de la mise en place d'un dispositif anticorruption.

FINANCE CLIMAT:



INTEGRATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT

Le projet d'appui au secteur privé et aux institutions financières pour l'accélération de la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national en Tunisie ainsi que l'accompagnement de la transformation des organisations vers la décarbonisation et l'adaptation au changement climatique à travers des actions de renforcement des capacités pour :

- -une meilleure intégration les enjeux des changements climatiques dans les stratégies d'investissement, en particulier dans les technologies qui permettent la décarbonation de l'industrie ;
- une appropriation de la feuille de route climat-finance, les étapes de la mise en place d'une stratégie climat (diagnostic, objectifs, plan d'action, suivi opérationnel des objectifs de réduction et reporting);
- un accès à de nouvelles sources de financements offertes par la finance climat.

"SPARK" DE HUAWEI UN PROGRAMME DE SOUTIEN AUX STARTUPS



Les investisseurs en capital membres de l'ATIC ont participé au programme international de soutien aux startups initié par Huawei en vue de construire un écosystème tunisien de startups inclusif, robuste et innovant, afin de faire des startups un puissant moteur de la transformation numérique de la Tunisie.

« Spark » offre des ressources Cloud gratuites, une formation technique et un soutien spécialisé aux startups sélectionnées parmi celles présentées par les membres de l'ATIC, tout en permettant de profiter des opportunités commerciales de l'écosystème HUAWEI CLOUD. cérémonie de clôture du programme a été organisée le 25 novembre 2022 avec la remise des prix à trois parmi 15 startups tunisiennes sélectionnées. Elles auront la possibilité d'accéder aux marchés internationaux et d'y commercialiser leurs services innovations.

PREVENTION ET LUTTE ANTI-**BLANCHIMENT D'ARGENT:** PROJET D'APPUI AUX INSTANCES **INDÉPENDANTES**



Une assistance technique pour la formation de formateurs sur "la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LAB/FT" a permis aux responsables conformité RCCI et cadres des Sicars et des Sociétés de gestion membres de l'ATIC de connaître le cadre légal et normatif national et international sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et les exigences à respecter en matière de LBC/FT y compris la déclaration des transactions suspectes à la CTAF ainsi que la prévention des risques liés à la non-conformité, Organisation interne et processus d'escalade.

Organisée par le Conseil de l'Europe en partenariat avec l'ATIC, cette AT intervient dans le cadre du « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie » (PAII-T), une initiative conjointe de l'Union Européenne et du bureau du Conseil de L'Europe à Tunis.







DIALOGUE SUR LA DIRECTIVE EUROPEENNE RELATIVE AUX DILIGENCES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce Dialogue organisé le 13 octobre 2022 au siège de la Délégation de l'UE à Tunis a réuni plus de 50 participants des pays de la région euro-méditerranéenne qui ont échangé sur la future directive de l'UE, les diligences en matière de développement durable et ses retombées sur les entreprises du sud de la méditerranée qui font partie de la chaine de valeurs des entreprises concernées.

Celles-ci seront tenues:

- d'entreprendre des diligences sur leurs chaînes de valeur pour identifier les impacts négatifs de leur entreprise ;
- de mettre en œuvre des processus pour atténuer ces impacts ;
- d'intégrer les considérations de durabilité et de droits de l'homme dans leur gouvernance d'entreprise et systèmes de gestion.

ATTIRER LES FINANCEMENTS ALIGNÉS SUR LES ODD





Mission préparatoire du projet mis en œuvre conjointement par IFC et le SECO visant à stimuler les investissements du secteur privé dans une liste de pays en développement, dont la Tunisie considéré comme pays prioritaire de la suisse.

l'objectif du projet est d'aider les investisseurs en capital et les entreprises en portefeuilles, à aborder des sujets ESG, notamment la gestion de systèmes efficaces des risques environnementaux et sociaux ; la transparence financière et la gouvernance; l'atténuation des risque climatiques et les aspects liés au genre. Démarrage du projet prévu pour Mars 2023.

L'ATIC DANS LES MEDIA

L'ATIC est de plus en plus présente dans le paysage médiatique tunisien. Ci-après quelques-unes des publications presse, participations à des émissions télé et radio du président et des membres de l'association durant l'année 2022.

99

Intervention de Mr Mohamed Salah Frad dans l'émission « ma3a i9tisadna bel milli » animée par Ons BEN MALEK sur les ondes de Radio IFM, dans l'émission

أين البنزين؟ وشنوة تأثير الأزمة على الاقتصاد و مناخ الأعمال في تونس؟ 15/10/2022



99

Dossier spécial « Capital Investissement » dans le magazine « Entreprises », Numéro de Septembre 2022 Avec des ITW réalisées avec STB Sicar, MAC Private Management, BH Equity et SODINO

22/09/2022



99

Interview de Mme Sonia Barka , Déléguée Générale de l'ATIC sur le Capital Investissement dans le magazine « Entreprises » dans son Dossier spécial Capital-investissement, Numéro de Septembre 2022.

22/09/2022





Participation de Mr Mohamed Salah Frad à l'émission « l'Expert » sur la chaîne
Tounesna TV, thème de l'émission :"القتصامني والاجتماعي المسؤولية الاجتماعية التشاركي"

14/01/2022





Le magazine « Managers » publie la liste des investisseurs en capital les plus actifs en 2021. Un classement fait sur la base du nombres de projets financés et le montant des financements alloués.

Managers





Intervention de Mr Mohamed Salah FRAD sur les nécessaires réformes structurelles pour la relance de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires dans l'émission « Class ECO » sur Attessia TV

09/02/2022





Intervention du Président de l'ATIC sur Radio IFM dans l'émission "En 90 Minutes", au sujet du climat des affaires et de la relance de l'investissement

28/01/2022





Intervention de Mr Mohamed Salah FRAD sur les ondes de Radio DIWAN FM sur les opportunités de financement offertes par les investisseurs en capital aux startups

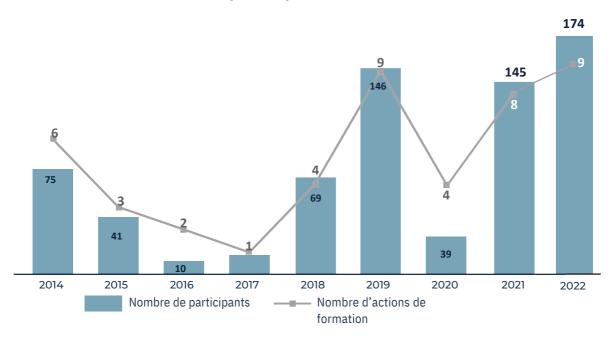
28/01/2022



ACTIVITÉS DU CFIC

L'ATIC s'investit à organiser à travers son Centre de Formation des Investisseurs en Capital (CFIC), un programme de formations sans cesse renouvelé pour être en adéquation avec les perpétuels changements de l'écosystème et de l'environnement économique et surtout mieux répondre aux besoins du métier qui exige un haut niveau de technicité et une formation continue tout au long de la vie professionnelle puis en terme d'expertise et d'évolution de la règlementation que ce soit sur le plan local qu'international en misant sur la qualité des intervenants.

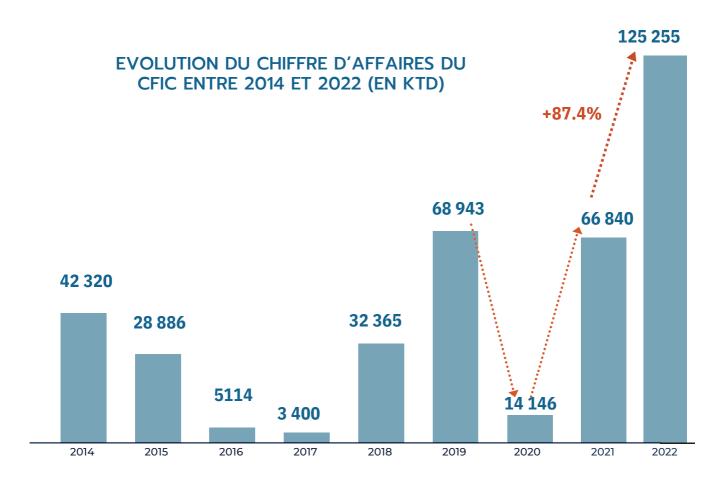
Evolution du nombre d'actions de formation et du nombre des participants entre 2014 et 2022



SÉMINAIRES DE FORMATION ORGANISES EN 2022

- -Journée de formation technique sur : "Loi de finances 2022"
- -Journée de formation technique sur : "Organisation des fonctions de contrôle interne, conformité et de gestion des risques dans une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers"
- -Session de Formation du Certificat IFRS adaptées aux investisseurs en capital
- -Journée de formation technique sur : « l'Evaluation des Startups, études de cas pratiques »

- -Journée de formation technique sur : «Le Capital Investissement : Cadre juridique, fonctionnement et obligations»
- Journée de formation technique sur : « Le Capital-Investissement : Fondamentaux, Cadre Juridique et Réglementaire»
- -Journée de formation technique sur : "Reporting financiers : Particularités de la Valeur Liquidative"
- -Journée de formation technique sur (atelier de réflexion) : "Les régimes juridique et fiscal du capital-investissement: Incidences du cadre juridique sur le cadre fiscal"
- -Séminaire de Formation technique portant sur: "Excel avancé pour Comptables, Financiers et Contrôleurs de gestion"



PRÉSENTATION DE L'ATIC

66 L'ATIC, AU CENTRE D'UN ECOSYSTEME MOBILISE POUR ACCOMPAGNER LA RELANCE DES ENTREPRISES TUNISIENNES



Créée en 2004 dans le cadre de la Loi de Finances N° 80-2003, l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) est une association professionnelle à but non lucratif.

L'ATIC regroupe les principales structures du Capital Investissement actives en Tunisie : Sociétés d'Investissement à Capital Risque et Sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement à Risque. S'y regroupent également en tant que membres associés, les professionnels des services de conseil qui interviennent en appui au métier.

L'Association est le représentant unique des investisseurs en capital vis-à-vis des pouvoirs publics, du régulateur, des investisseurs tunisiens et étrangers et des entrepreneurs.

L'objectif principal de l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) est de:-Promouvoir le capital Investissement comme 2ème source de financement en haut de bilan des entreprises,

- -Veiller à l'instauration des meilleures pratiques du métier.
- -Représenter la profession auprès des pouvoirs publics, des investisseurs institutionnels, des bailleurs de fonds et organisations internationales, des associations similaires à l'étranger et les différents intervenants dans l'écosystème entrepreneurial tunisien.

L'ATIC compte actuellement 57 membres parmi lesquels 45 membres actifs et 12 membres associés.

16 SICARS BANCAIRES **05** CABINETS D'EXPERTISE FRANCE INVEST - BVCA -COMPTABLE 04 SICARs DE GROUPES AVCA GPCA - EVCA - CTFCI O1 BANQUE 15 SOCIETES DE GESTION - IPEV - USAID CBA - TBCC 01 CABINET D'AVOCAT - FSVC - CTNCI -INLUCC 08 SICARS REGIONALES D'AFFAIRES 01 STB INVEST APII – HEC –FTI-VNEU RON 01 CDC O1 TAEF - ADS - TIA - APBTEF-01 INCUBATEUR 03 CABINETS DE CONSEIL ANIMA NETWORK **MEMBRES MEMBRES INSTITUTIONS ACTIFS ASSOCIES PARTENAIRES**

PRINCIPALES MISSIONS DE L'ATIC

- -Représenter la profession du Capital Investissement auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux ;
- -Promouvoir et développer le métier du Capital Investissement en Tunisie ;
- -Être à l'écoute de ses membres et partenaires ;
- -Être une force de propositions dans l'élaboration du cadre juridique et des textes réglementaires régissant le métier ;
- -Produire les statistiques d'activité de la profession;
- -Organiser des cycles de formations pour le renforcement des capacités des cadres du métier du Capital Investissement ;
- -Veillez au respect des règles de bonnes pratiques et de bonne gouvernance par ses membres conformément à la charte professionnelle de l'association .

ORGANES DE GOUVERNANCE DE L'ATIC

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle se tient une fois par an et regroupe l'ensemble des membres de l'ATIC, pour approuver le rapport d'activité du conseil et les comptes de l'Association et donner quitus aux membres du Conseil pour leur gestion.

L'EQUIPE PERMANENTE

Elle assure la coordination entre les membres et gère les affaires administratives et financières de l'association.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il se compose de 10 membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire.Il choisit parmi ses membres un prési-dent, un viceprésident et un trésorier pour un mandat de deux ans.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Il est composé du Président, du Vice-président et du Trésorier et se réunit une à deux fois par mois afin de gérer et de coordonner les actions de l'association.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMNISTRATION DU L'ATIC

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATIC		
Mr. Mohamed Salah FRAD	DG, UGFS -NA	Président
Mme. Hanene LACHIHEB	PDG, BIAT CAPITAL RISQUE	Vice-Président
Mr. Fadhel GUIZANI	DG, BH EQUITY	Trésorier
Mr. Chokri LADHARI	DGA AMEN CAPITAL	Membre
Mr. Mounir FAKHET	PDG, ZITOUNA CAPITAL	Membre
Mme. Raoudha ESSID	PDG, International SICAR	Membre
Mme. Selma ZOUAOUI	DG, STB SICAR	Membre
Mr. Medih ESSID	PDG, TS BANK	Membre
Mr. Karim TRAD	FONDATEUR, AFRICINVEST	Membre
Mme. Samiha SELMANI	PDG, SODINO SICAR	Membre

COMMISSIONS DE L'ATIC

Forces vives de l'ATIC, les Commissions élaborent les propositions de réformes, gèrent l'ensemble des questions liées à la profession et proposent des solutions appropriées aux diffèrents problèmes rencontrés par le secteur.

- -Commission Coopération et relation avec les investisseurs
- -Commission Juridique, législation, fiscalité, instrument de participation et mécanismes de sortie
- -Commission Statistiques d'activité et de communication
- -Commission Formation
- -Commission Startup, innovation et Venture Capital
- -Commission Capital Risque Régional et fonds publics de Capital Risque
- -Commission Offshore
- -Commission IMPACT et ESG
- -Commission RSE
- -Commission Women for private Equity

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2022

DENOMINATION SOCIALE	
MEMBRES ACTIFS (45)	
ACP	
ALBARAKA SICAR	
AMEN CAPITAL	
ATD SICAR	
ATTIJARI SICAR	
BH EQUITY	
BIAT CAPITAL RISQUE	
BT SICAR	
BTE SICAR	
CAP INVEST SICAR	
CAPSA CAPITAL PARTNERS	
CDC	
CDC GESTION	
COTIF SICAR	
FLAT6LABS	
FRDCM	
GABES INVEST SICAR	
GAT INVESTISSEMENT SICAR	

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2022

INTERNATIONAL SICAR	
MAC PRIVATE MANAGEMENT	
MAGHREBIA FINANCIERE	
MAXULA GESTION	
SAGES CAPITAL	
SICAR AMEN	
SICAR INVEST	
SIDCO SICAR	
SMART CAPITAL	
SODEK SICAR	
SODESIB SICAR	
SODIK SICAR	
SODINO SICAR	
SODIS SICAR	
SODIT	
SOFIA CAPITAL RISK	
STB MANAGER	
STB SICAR	
TECH'INVEST	
TSPP SICAR	
TUNINVEST GESTION FINANCIERE	
TUNINVEST SICAR	
UBCI CAPITAL DEVELOPPMENT SICAR	

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2022

UGFS NORTH AFRICA	
UNIVERS INVEST SICAR	
WIFAK SICAR	
ZITOUNA CAPITAL	

DENOMINATION SOCIALE	
MEMBRES ASSOCIES (12)	
BDO	
BIAT	
CFRAUDIT	
DELOITTE	
FINPARTNER	
INTILAQ	
КРМС	
STARTUPGATEX	
STB INVEST	
TAEF	
TCA	
WIKISTARTUP	